

Initiatives ministérielles

buables, moins de risques que des lettres d'intervention soient adressées au CRTC si le poste de ministre du Patrimoine canadien était supprimé, moins de risques de conflits d'intérêts—plus le cabinet est restreint, moins les risques de conflits d'intérêts sont élevés—et, enfin, une grosse légume libérale de moins à surveiller.

Alors, je termine en répétant ceci: qu'on nous laisse nous demander si nous avons même besoin d'un ministère du Patrimoine canadien, et s'il ne serait pas préférable, pour notre pays et pour notre patrimoine, de supprimer le poste de ministre du Patrimoine canadien. Qu'on nous laisse repenser à toute cette idée au lieu de réorganiser ce ministère.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, la restructuration du ministère du Patrimoine canadien telle que proposée par le projet de loi C-53 pour en faire un véhicule de promotion de la culture canadienne *from coast to coast* se veut ni plus ni moins qu'une attaque en règle du gouvernement fédéral contre la spécificité du Québec, sa culture, sa langue et ses institutions culturelles.

À preuve, l'inclusion de la culture pancanadienne comme élément de la nouvelle politique étrangère du Canada qui démontre une fois de plus la volonté sans cesse croissante du fédéral de marginaliser la spécificité du Québec dans l'ensemble fourre-tout du multiculturalisme canadien. Cette volonté, le ministre du Patrimoine canadien l'énonce très clairement dans son discours sur le projet de loi C-53: «Nous souhaitons rallier les forces vives du multiculturalisme autour d'une identité culturelle spécifiquement canadienne.»

L'objectif est clair. Alors que, dans ce discours, les seules références à la culture d'expression francophone au Canada ont trait aux langues officielles et à TV5, comment ne pas lire en filigrane qu'il faut absolument réussir à ramener non seulement la culture québécoise, mais aussi la culture autochtone dans le bassin idéal et soi-disant sécuritaire du multiculturalisme dans un monde caractérisé par l'omniprésence et l'omnipuissance de la culture américaine.

Monsieur le Président, dans un tel contexte, vous n'aurez aucune difficulté à comprendre que pour l'opposition officielle, il serait suicidaire d'appuyer le projet de loi C-53.

Malgré les nobles déclarations d'intentions du ministre, homme de lettres, s'il en est, comment le Parlement canadien peut-il ne pas s'inquiéter de voir la culture d'aujourd'hui, nos auteurs et nos créateurs—ce que j'appellerai le patrimoine en devenir—être considérés comme une industrie au même titre que l'acier, les chaussures ou le poulet.

• (1710)

À titre d'exemple, qui, en définitive, aura le dernier mot en ce qui a trait à la révision de la Loi sur les droits d'auteur? Le ministre de l'Industrie ou le ministre du Patrimoine canadien? Il y a fort à parier que le pouvoir qui est d'ores et déjà aux mains de l'Industrie y restera, puisque rien dans le projet de loi C-53

n'établit clairement le partage des responsabilités entre les deux ministères.

Voici un autre exemple qui devrait tirer la sonnette d'alarme dans cette Chambre. Grâce à l'autoroute de l'information, la communication s'apprête à franchir la vitesse de Mach 2. Est-il raisonnable de réduire tout cet enjeu à la seule commercialisation de la fibre optique?

C'est pourtant la conclusion à laquelle il faut bien en venir puisque c'est le ministre de l'Industrie qui en sera le maître d'oeuvre. C'est aussi refuser d'admettre que l'importante révolution technologique générée par l'arrivée de l'autoroute de l'information va, sans aucun doute, transformer rapidement et radicalement la culture mondiale.

On dit souvent que la guerre est trop sérieuse pour être laissée aux généraux. Se pourrait-il que la culture d'une société soit trop précieuse pour la laisser aux technocrates et aux businessmen?

Je crois que la culture québécoise est trop précieuse pour être confiée au bon vouloir du gouvernement fédéral. L'État du Québec doit être le seul responsable en matière de culture québécoise.

Les revendications historiques du Québec en matière culturelle ont toujours été axées sur la reconnaissance de la spécificité québécoise et sur la volonté de l'État du Québec d'être le seul maître d'oeuvre dans la promotion et la défense de la culture québécoise. Les exemples de sa volonté politique ne manquent pas. Dès 1966, le premier ministre Johnson déclarait, lors d'une réunion sur le régime fiscal canadien, que le Québec doit être maître de ses décisions en ce qui a trait à l'épanouissement culturel.

En 1969, c'est au tour du premier ministre Bertrand de déclarer que les affaires culturelles relèvent de la compétence du Québec. En 1973, sous Robert Bourassa, le Québec réclame le rapatriement de la politique culturelle dans sa totalité, y compris les budgets fédéraux consacrés à cette fin. En 1976, le Québec propose que chaque province puisse légiférer exclusivement dans le domaine des arts, des lettres et du patrimoine culturel.

Plus récemment, en 1991, la Commission Bélanger-Campeau évoque la nécessité d'attribuer de façon exclusive au Québec les compétences et les responsabilités dans le domaine du développement social, économique et culturel. La même année, le Rapport Arpin, commandé par le gouvernement québécois de l'époque constatait, et je cite: «L'on peut conclure qu'il existe, sur le plan des structures, des programmes, des clientèles et même des mesures législatives et fiscales, un chevauchement manifeste entre les interventions des deux ordres de gouvernement. L'harmonisation des interventions entre les deux paliers de gouvernement a toujours été difficile. Le gouvernement fédéral n'a jamais voulu reconnaître la prépondérance du Québec en matière culturelle.»

Depuis plus de trente ans, le gouvernement fédéral, par le puissant biais de son pouvoir de dépenser, s'est immiscé sans aucun scrupule dans le domaine de la culture. L'objectif de ces incursions était clairement de bémoliser la culture québécoise. Le résultat en est l'émergence de chevauchements et de dédou-